



Mémoire écrit présenté dans le contexte de
l'examen par le Comité HESA du projet de loi
C-64, Loi concernant l'assurance-médicaments

24 mai 2024



Au nom de la Société de l'arthrite du Canada, nous sommes heureux d'avoir l'occasion de soumettre des commentaires au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes (HESA) dans le cadre de son examen du projet de loi C-64, Loi concernant l'assurance-médicaments. Cette présentation s'harmonise avec celle de la Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé (CCOBS), dont nous sommes membre. Nous appuyons également les recommandations formulées par la Coalition pour de meilleurs médicaments.

La Société de l'arthrite du Canada est un organisme national de bienfaisance en santé qui donne la parole aux six millions de personnes vivant avec l'arthrite au Canada – une sur cinq au pays – et aux millions d'autres personnes qui sont touchées indirectement ou à risque. L'arthrite est un ensemble d'affectations touchant les articulations et d'autres tissus. Elle cause de la douleur, entrave la mobilité et diminue la qualité de vie, et peut ainsi entraîner de lourdes conséquences sur le plan affectif, accaparer grandement les ressources du système de santé et miner l'économie en raison de la baisse de productivité et de l'absentéisme au travail.

Comme il n'existe pas de traitement curatif pour la plupart des formes d'arthrite, l'accès aux médicaments d'ordonnance joue un rôle crucial à la fois pour gérer les symptômes et pour ralentir la progression de la maladie. Toutefois, de nombreuses personnes atteintes d'arthrite éprouvent de grandes difficultés à obtenir et à payer pour les médicaments dont elles ont besoin, en raison des lacunes et des incohérences dans la couverture actuelle. Le projet de loi C-64 offre l'occasion d'établir un programme national d'assurance-médicaments qui prend en compte ces enjeux.

À cet égard, nous sommes heureux de présenter les recommandations et considérations générales suivantes, en espérant qu'elles pourront contribuer à l'élaboration d'un régime national d'assurance-médicaments efficace qui peut répondre aux besoins des personnes atteintes d'arthrite au Canada.

- 1) Impliquer les patients :** Les patients doivent pouvoir participer à la prise de décisions en matière de soins de santé, peu importe le moment et l'endroit où elles sont prises, puisque ces décisions sont supposées être prises pour leur bénéfice. Après tout, si le régime n'est pas développé pour les patients, alors à qui d'autre pourrait-il s'adresser? Pour cette raison, il doit y avoir une représentation et une contribution des patients sur le Comité d'experts prévu qui sera chargé de « formuler des recommandations sur les options de fonctionnement et de financement d'un régime d'assurance médicaments national et universel à payeur unique », et d'élaborer la future liste des médicaments nationale. Compte tenu de l'expertise de la Société de l'arthrite du Canada et de ses liens directs avec la communauté des patients, nous serions heureux d'avoir l'occasion de partager nos connaissances et notre expertise dans ce processus.
- 2) Assurer un accès complet aux traitements :** La future liste nationale des médicaments doit permettre, dans la mesure du possible, un accès complet à un large éventail de médicaments. Il est important de disposer d'une variété d'options de traitement pour tous les patients, mais tout particulièrement pour ceux qui souffrent d'arthrite, car trouver le bon traitement est souvent un



processus fondé sur les essais et erreurs – un traitement qui aide une personne peut ne pas en aider une autre. Plus important encore, dans le cadre d'un programme national d'assurance-médicaments, personne ne devrait faire face à plus d'obstacles ou à un accès réduit aux médicaments. Il est donc essentiel que le nombre de médicaments contre l'arthrite inscrits sur la liste nationale ne soit pas limité, et que la liste permette aux patients d'avoir accès à leurs médicaments prescrits. Nous appuyons avec force la position de la CCOBS voulant qu'un programme national d'assurance médicaments doit veiller à ce que les patients puissent avoir accès à tous les médicaments approuvés par Santé Canada – s'ils ne figurent pas sur la liste nationale, leur obtention doit être assurée par des régimes d'assurance privés ou des programmes d'accès distincts qui tiennent compte des circonstances particulières du patient. Toute réduction de l'accès par les citoyens à des médicaments sur ordonnance est contre-productive et crée de l'incertitude pour tous les Canadiens et Canadiennes.

- 3) Éliminer les inégalités liées à l'abordabilité et à l'accès :** Le projet de loi C-64 doit mener à l'élaboration d'un programme national d'assurance-médicaments qui élimine les inégalités présentes dans le système actuel. Ces inégalités comprennent :
- a. Des écarts entre la couverture publique et la couverture privée pour certains médicaments, à l'intérieur et entre les provinces (les régimes privés ont tendance à offrir une couverture beaucoup plus complète que les régimes publics)
 - b. Des obstacles administratifs ou liés aux processus auxquels font face les patients et les aidants lorsqu'ils tentent d'obtenir une couverture (inscription) ou d'accéder aux médicaments, même lorsque le traitement nécessaire figure sur la liste des médicaments
 - c. Les coûts assumés par les patients et les aidants (le coût total du médicament s'il ne figure pas sur la liste ou, s'il figure bien sur la liste, les coûts partiels de la quote-part et des franchises)

Collectivement, ces défis créent une situation de « loterie du code postal », dans laquelle l'accès à des traitements médicalement nécessaires dépend en grande partie de l'endroit où vit une personne. Pour remédier efficacement à ces inégalités, le projet de loi C-64 devrait viser à normaliser la couverture des médicaments dans toutes les provinces, à simplifier les processus existants d'inscription et d'accès aux médicaments, et à réduire ou éliminer les débours personnels des patients. Ce faisant, le programme national d'assurance-médicaments fera en sorte que personne ne soit désavantagé par son emplacement géographique ou sa situation économique. Comme il était énoncé dans le mémoire de la Coalition pour de meilleurs médicaments, l'accent doit être mis sur la mise en place d'une infrastructure efficace et simplifiée visant à améliorer les soins aux patients en garantissant l'équité à un niveau élevé, avec une gamme complète de médicaments accessibles à tous en fonction des besoins médicaux et fournis en temps utile.



- 4) **Être ambitieux** : Nous devons être ambitieux dans l'élaboration d'un programme national d'assurance-médicaments qui répond non seulement aux besoins actuels, mais qui est suffisamment durable et évolutif pour répondre à ceux de l'avenir, lorsque les besoins en médicaments seront encore plus grands en raison du vieillissement de la population et des nouvelles technologies médicales. Avec une initiative aussi importante, il est essentiel d'avoir une vision plus holistique et à long terme de ce que nous tentons de réaliser. Un programme national d'assurance-médicaments devrait être construit de manière à s'inscrire dans un programme élargi et global de soins de santé – comportant à la fois des composantes publiques et des composantes privées – qui offre une vaste gamme de produits et de services. Ces produits et services devraient être élaborés de manière à ce que les patients et les aidants puissent choisir des options abordables représentant la meilleure solution pour eux, et non pas seulement ce qui est le mieux pour le système. Cet éventail élargi de services devrait comprendre des soins à domicile et communautaires à l'extérieur des hôpitaux, ainsi que des programmes de prévention exhaustifs pour éviter ou retarder l'apparition des maladies chroniques et les dépenses connexes.

La Société de l'arthrite du Canada, au nom des millions de personnes vivant avec l'arthrite au Canada, apprécie grandement cette occasion de formuler des commentaires sur cet important examen du régime national d'assurance-médicaments. Je vous remercie de votre considération.

À propos de la Société de l'arthrite du Canada

La Société de l'arthrite du Canada se consacre à l'éradication de l'arthrite. Nous représentons les six millions de personnes qui vivent actuellement avec l'arthrite au Canada, ainsi que les millions d'autres qui sont touchées indirectement ou à risque.

La Société, alimentée par la confiance et le soutien de ses donateurs et de ses bénévoles, lutte contre l'arthrite grâce à la recherche, à la défense des intérêts, à l'innovation, à l'information et au soutien. Nous sommes le plus important bailleur de fonds de bienfaisance au Canada pour la recherche de pointe sur l'arthrite. Nous n'abandonnerons pas nos efforts tant que l'ensemble de la population n'aura pas été libérée des terribles contraintes imposées par l'arthrite.